

Demande d'attribution d'une CARTE D'IDENTITE pour les personnes MINEURES

Bénéficiaire : Tout mineur de moins de 18 ans et de nationalité Française

Durée de validité : 10 ans

Coût : Pour une première demande ou un renouvellement, la demande d'obtention d'une carte d'identité (CNI) est gratuite.

Dans le cas d'un renouvellement, si l'ancienne carte ne peut pas être présentée (en cas de perte ou vol), le prix de la demande est de 25 euros en timbre fiscal.

Dépôt de la demande : la demande est rédigée sur un formulaire délivré en mairie uniquement.

La présence du mineur au guichet de dépôt est exigée lors du dépôt de la demande et lors du retrait de la carte d'identité. Il doit être accompagné d'une personne exerçant l'autorité parentale (père, mère ou tuteur).

PREMIERE DEMANDE

Vous ne possédez ni carte nationale d'identité (CNI), ni passeport	Vous ne possédez pas de CNI mais vous avez un passeport sécurisé <u>OU</u> un passeport non sécurisé périmé depuis <u>moins de 2 ans</u>	Vous ne possédez pas de CNI et vous possédez un passeport non sécurisé valide ou périmé depuis <u>plus de 2 ans</u> ⁽¹⁾
--	--	--

Pièces requises

Le formulaire de demande CERFA complété et signé	Le formulaire de demande CERFA complété et signé	Le formulaire de demande CERFA complété et signé
2 photographies d'identité identiques, récentes, de face, tête nue, format 35 mm x 45 mm	2 photographies d'identité identiques, récentes, de face, tête nue, format 35 mm x 45 mm	2 photographies d'identité identiques, récentes, de face, tête nue, format 35 mm x 45 mm
Un justificatif de domicile (<i>moins d'1 an</i>) ⁽²⁾	Un justificatif de domicile (<i>moins d'1 an</i>) ⁽²⁾	Un justificatif de domicile (<i>moins d'1 an</i>) ⁽²⁾
L'autorité parentale complétée et signée (p3 du CERFA) <u>ET</u> une pièce d'identité du parent demandeur (CNI, passeport, titre de séjour)	L'autorité parentale complétée et signée (p3 du CERFA) <u>ET</u> une pièce d'identité du parent demandeur (CNI, passeport, titre de séjour)	L'autorité parentale complétée et signée (p3 du CERFA) <u>ET</u> une pièce d'identité du parent demandeur (CNI, passeport, titre de séjour)
Un justificatif d'état civil du demandeur : copie intégrale ou extrait d'acte de naissance comportant la filiation, datant de <u>moins de 3 mois</u>		Un justificatif d'état civil du demandeur : copie intégrale ou extrait d'acte de naissance comportant la filiation, datant de <u>moins de 3 mois</u>
<i>Livret de famille</i>	Une photocopie du passeport	<i>Livret de famille</i>
Un justificatif de la nationalité si le justificatif d'état civil ne suffit pas	<i>Livret de famille</i>	Un justificatif de la nationalité si le justificatif d'état civil ne suffit pas

RENOUVELLEMENT

Vous possédez une CNI sécurisée (périmée ou non) ou une CNI cartonnée périmée depuis <u>moins de 2 ans</u>	Vous possédez une ancienne CNI (cartonnée) périmée depuis <u>plus de 2 ans</u> <u>ET</u> vous avez un passeport sécurisé <u>OU</u> un passeport non sécurisé périmé depuis <u>moins de 2 ans</u>	Vous possédez une ancienne CNI (cartonnée) périmée depuis <u>plus de 2 ans</u> <u>ET</u> vous n'avez pas de passeport <u>ou</u> il est non sécurisé et périmé depuis <u>plus de 2 ans</u> ⁽¹⁾
--	--	--

Pièces requises

Le formulaire de demande CERFA complété et signé	Le formulaire de demande CERFA complété et signé	Le formulaire de demande CERFA complété et signé
2 photographies d'identité identiques, récentes, de face, tête nue, format 35 mm x 45 mm	2 photographies d'identité identiques, récentes, de face, tête nue, format 35 mm x 45 mm	2 photographies d'identité identiques, récentes, de face, tête nue, format 35 mm x 45 mm
Un justificatif de domicile (<i>moins d'1 an</i>) ⁽²⁾	Un justificatif de domicile (<i>moins d'1 an</i>) ⁽²⁾	Un justificatif de domicile (<i>moins d'1 an</i>) ⁽²⁾
L'autorité parentale complétée et signée (p3 du CERFA) <u>ET</u> une pièce d'identité du parent demandeur (CNI, passeport, titre de séjour)	L'autorité parentale complétée et signée (p3 du CERFA) <u>ET</u> une pièce d'identité du parent demandeur (CNI, passeport, titre de séjour)	L'autorité parentale complétée et signée (p3 du CERFA) <u>ET</u> une pièce d'identité du parent demandeur (CNI, passeport, titre de séjour)
<i>Livret de famille</i>	<i>Livret de famille</i>	Un justificatif d'état civil du demandeur : copie intégrale ou extrait d'acte de naissance comportant la filiation, datant de <u>moins de 3 mois</u>
Une photocopie de l'ancienne carte nationale d'identité sécurisée dont le renouvellement est demandé	Une photocopie de l'ancienne carte nationale d'identité dont le renouvellement est demandé et une photocopie du passeport	Une photocopie de l'ancienne carte nationale d'identité dont le renouvellement est demandé
		Un justificatif de la nationalité si le justificatif d'état civil ne suffit pas

DEMANDE SUITE A UNE PERTE OU UN VOL		
Votre CNI perdue ou volée était sécurisée (périmée ou non) ou cartonnée et périmée depuis <u>moins de 2 ans</u>	Votre CNI perdue ou volée était cartonnée et périmée depuis <u>plus de 2 ans</u> et vous pouvez présenter un passeport sécurisé <u>OU</u> un passeport non sécurisé périmé depuis <u>moins de 2 ans</u>	Votre CNI perdue ou volée était cartonnée et périmée depuis <u>plus de 2 ans</u> ET vous n'avez pas de passeport <u>ou</u> il est non sécurisé et périmé depuis plus de 2 ans (1)
Pièces requises		
La déclaration de perte ou de vol 25 € en timbre fiscal	La déclaration de perte ou de vol 25 € en timbre fiscal	La déclaration de perte ou de vol 25 € en timbre fiscal
2 photographies d'identité identiques, récentes, de face, tête nue, format 35 mm x 45 mm	2 photographies d'identité identiques, récentes, de face, tête nue, format 35 mm x 45 mm	2 photographies d'identité identiques, récentes, de face, tête nue, format 35 mm x 45 mm
Un justificatif de domicile (<i>moins d'1 an</i>) ⁽²⁾	Un justificatif de domicile (<i>moins d'1 an</i>) ⁽²⁾	Un justificatif de domicile (<i>moins d'1 an</i>) ⁽²⁾
L'autorité parentale complétée et signée (p3 du CERFA) <u>ET</u> une pièce d'identité du parent demandeur (CNI, passeport, titre de séjour)	L'autorité parentale complétée et signée (p3 du CERFA) <u>ET</u> une pièce d'identité du parent demandeur (CNI, passeport, titre de séjour)	L'autorité parentale complétée et signée (p3 du CERFA) <u>ET</u> une pièce d'identité du parent demandeur (CNI, passeport, titre de séjour)
<i>Livret de famille</i>	<i>Livret de famille</i>	Un justificatif d'état civil du demandeur : copie intégrale ou extrait d'acte de naissance comportant la filiation, datant de <u>moins de 3 mois</u>
	Une photocopie du passeport	<i>Livret de famille</i>
		Un justificatif de la nationalité si le justificatif d'état civil ne suffit pas

Prise d'empreintes :

Systematique à partir de 13 ans (Art. 5 du décret du 22/10/1955 et art. 2 de la Loi du 27/03/2012)

Etape de délivrance :

Votre demande, une fois complétée et vérifiée par l'agent de la mairie, est acheminée à la préfecture ou la sous-préfecture à laquelle elle est rattachée. Après instruction de votre dossier, les informations relatives à votre identité et à votre domicile font l'objet d'une saisie informatique en préfecture ou sous-préfecture. Parallèlement, la partie du formulaire comprenant votre photographie et votre signature est transmise au centre de production. Les CNI sont ensuite triées par destination et mises automatiquement sous pli en vue de leur expédition vers les mairies

Remise de la CNI :

La CNI vous sera remise sur le lieu de dépôt du dossier en présence d'une personne exerçant l'autorité parentale. Vous devrez restituer l'ancienne carte qui sera détruite.

Nom de famille (ancien nom patronymique) sur la CNI :

Un enfant mineur peut utiliser le nom de ses deux parents accolés à condition que cette double filiation figure dans son acte de naissance. Quand le nom de famille est un nom double issu d'une procédure de choix ou de changement de nom, aucun nom d'usage ne peut être mentionné.